

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1316

8 juillet 2009

### SOMMAIRE

<b>23 Holding S.A.</b> .....	<b>63140</b>	<b>Kamaya Holding S.A.</b> .....	<b>63159</b>
<b>Agence de l'Énergie</b> .....	<b>63142</b>	<b>Krisman S.A.</b> .....	<b>63138</b>
<b>Ambigest S.A.</b> .....	<b>63150</b>	<b>Landmark Investments S.à r.l.</b> .....	<b>63142</b>
<b>Amorim Investments V S.A.</b> .....	<b>63162</b>	<b>Les Colonnes S.A.</b> .....	<b>63149</b>
<b>Antares Investissements S.A.</b> .....	<b>63149</b>	<b>LeverageSource V Sàrl</b> .....	<b>63153</b>
<b>Aon Captive Services Group (Europe)</b> ...	<b>63154</b>	<b>Malleza S.A.</b> .....	<b>63138</b>
<b>ArcelorMittal</b> .....	<b>63155</b>	<b>Maremagnum S.A.</b> .....	<b>63160</b>
<b>Atlas Mountain Holding S.A.</b> .....	<b>63156</b>	<b>M-Link S.à r.l.</b> .....	<b>63160</b>
<b>B2P Participations S.A.</b> .....	<b>63154</b>	<b>Murfet S.A.</b> .....	<b>63137</b>
<b>Baluiki S.A.</b> .....	<b>63138</b>	<b>Natur Produkt Holdings Limited S.A.</b> ...	<b>63157</b>
<b>BBWP Germany Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>63152</b>	<b>Neways Intermediate Holdings S.à r.l.</b> ...	<b>63153</b>
<b>BBWP Gesa Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>63153</b>	<b>Parkridge Holdings Russia Services S.à r.l.</b>	<b>63160</b>
<b>BG Consulting S. à r.l.</b> .....	<b>63162</b>	<b>Pasteur Hair &amp; Style s.à r.l.</b> .....	<b>63165</b>
<b>Bima Investment S.A.</b> .....	<b>63140</b>	<b>P. Corporate Investments S.A.</b> .....	<b>63159</b>
<b>Classy S.A.</b> .....	<b>63162</b>	<b>Perconlux S.à r.l.</b> .....	<b>63150</b>
<b>Compagnie Financière pour l'Amérique</b>		<b>Permira Conseil Luxembourg S. à r.l.</b> ...	<b>63150</b>
<b>Latine Holding</b> .....	<b>63158</b>	<b>Pesa S.A.</b> .....	<b>63162</b>
<b>Cormoran Participations S.A.</b> .....	<b>63141</b>	<b>Plotin Holding SPF S.A.</b> .....	<b>63148</b>
<b>Dalgarno S.A.</b> .....	<b>63157</b>	<b>Prime Global Investments S.A.</b> .....	<b>63156</b>
<b>D.E.M. Solutions Holding S.A.</b> .....	<b>63161</b>	<b>Provider Holdings</b> .....	<b>63141</b>
<b>Diversified Strategies CFO S.A.</b> .....	<b>63163</b>	<b>Royal Holding Limited (S.A.)</b> .....	<b>63122</b>
<b>Domania Holding S.A.</b> .....	<b>63152</b>	<b>Royal Holding Limited (S.à r.l.)</b> .....	<b>63122</b>
<b>DWM Securitizations S.A.</b> .....	<b>63154</b>	<b>SL Aviation Group, S.à r.l.</b> .....	<b>63161</b>
<b>East West Tiles S.A.</b> .....	<b>63155</b>	<b>Société Luxembourgeoise des Énergies Re-</b>	
<b>EFS India S.à r.l.</b> .....	<b>63156</b>	<b>nouvelables</b> .....	<b>63141</b>
<b>Egina S.à r.l.</b> .....	<b>63139</b>	<b>Sovimo</b> .....	<b>63165</b>
<b>Euro Amex S.A.</b> .....	<b>63165</b>	<b>Théola S.à r.l.</b> .....	<b>63158</b>
<b>Europa Real Estate III S.à r.l.</b> .....	<b>63141</b>	<b>Thill Sàrl</b> .....	<b>63140</b>
<b>Fiduciaire Lois et Taxes s.à r.l.</b> .....	<b>63159</b>	<b>TMW Investments (Luxembourg) S.à r.l.</b>	<b>63157</b>
<b>Financimmo S.A.</b> .....	<b>63161</b>	<b>Top Toiture S.à r.l.</b> .....	<b>63140</b>
<b>François Ier Investment &amp; Property S.A.</b>	<b>63155</b>	<b>Transports 's Heeren Frédéric Luxem-</b>	
<b>Header Holding S.A.</b> .....	<b>63150</b>	<b>bourg s.à r.l.</b> .....	<b>63139</b>
<b>Immobilière Azur S.A.</b> .....	<b>63139</b>	<b>Wallaby Participations S.A.</b> .....	<b>63164</b>
<b>JPMorgan Asset Management Advisory</b>		<b>Zirconium S.A.</b> .....	<b>63137</b>
<b>Company S.à r.l.</b> .....	<b>63168</b>		

**Royal Holding Limited (S.A.), Société Anonyme,  
(anc. Royal Holding Limited (S.à r.l.)).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 145.529.

In the year two thousand nine, on the fourth day of June.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Victoria Management Services S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered at the Company's and Trade Register of Luxembourg under section B number 47.765,

here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

acting by virtue of a proxy given on May 14<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declared that he is the sole shareholder of ROYAL HOLDING LIMITED (S.à r.l.) a private limited liability company with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (RCS Luxembourg N° B 145.529) incorporated by a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on March 25<sup>th</sup>, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 827 of April 17<sup>th</sup>, 2009.

The Sole Shareholder recognises to be fully informed of the resolutions to be taken hereafter:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to change the legal form of the Company from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") into a public limited liability company ("société anonyme") and in consequence to change the name of the company into ROYAL HOLDING LIMITED (S.A.).

The sole shareholder decides in consequence of the foregoing change to convert the existing five hundred (500) corporate units into five hundred (500) shares all allocated to the sole shareholder.

By the change from the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") into a public limited liability company ("société anonyme") no new company was created, the public limited liability company being to be considered as a continuation of the private limited liability company having existed up to now, staying the same juridical person, and no changes have happened to the actifs nor the passifs of the Company.

According to article 26-1 of the law on commercial companies, a valuation report has been issued by Crown Audit, réviseur d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, under the signature of Phillip van der WESTHUIZEN in which the contributed assets and liabilities have been described and valued and whose conclusion is the following:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the Interim Accounts do not give a true and fair view in all material respects in accordance with Luxembourg law.

We have no further comment to make on the value of the shares of the Company as at 13 May 2009, of which the amount is at least equal to the sum of the issued share capital of EUR 12,500 and accumulated interim losses of EUR 2,513."

The valuation report will remain attached to the present deed and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

*Second resolution*

The Sole Shareholder accepts the resignation of the managers Keimps REITSMA, and Christian TAILLEUR and grants them discharge for their respective mandates to date.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the corporate capital by a amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) so as to raise it from its actual amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) by creating and issuing seven hundred and forty (740) new shares having a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, subscribed by the actual shareholders in the prorata of their actual participation.

The amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) is at the free disposal of the Company as proof was given to the undersigned notary who confirms this.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to in consequence of the foregoing resolutions to fully restate the articles of incorporation which shall have the following wording:

**Status and Name, Registered office, Objects, Duration, Capital, Changes in Capital and Shares****1. Art. 1. Status and Name.**

1.1 There is hereby formed a joint stock corporation (société anonyme) called ROYAL HOLDING LIMITED (S.A.) ("the Company").

**2. Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg and may by resolution of the Directors of the Company, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 10).

2.2 The Board of Directors of the Company ("the Board") may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.3 Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

**3. Art. 3. Objects.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**4. Art. 4. Duration.** Subject to the provisions of Article 27 the Company is established for an unlimited duration.

**5. Art. 5. Capital.**

5.1 The Company has an issued capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into one thousand two hundred forty (1,240) shares having a par value of twenty five Euros (EUR 25.-) each, which have been fully paid up in cash.

**6. Art. 6. Changes in Share Capital.**

6.1 The Board is hereby authorised to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of incorporation in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations". The period or extent of this authority may be extended by the Shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11) from time to time.

6.2 The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 6.1 including the issue of shares as ordinary or repurchaseable shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the law of 10 August 1915, as amended, ("the Law"), including by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully paid shares to shareholders in lieu of dividends.

6.3 The Board is authorised to issue shares under and during the period referred to in Article 6.1 without the shareholders having any preferential subscription right. The price per share at which such further shares are issued shall be left to the discretion of the Board. The Board shall, however, ensure that except where such shares are issued to current shareholders pro rata to their shareholdings in the Company as at the date of such new issue, or where current shareholders otherwise agree, the price per share, at which such further shares are issued, shall not have the effect of diluting the value of shares in the Company held by current shareholders at the time of such new issue.

6.4 When the Board effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record this increase and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

6.5 When the Board issues repurchaseable shares, it shall ensure that the amendments to Article 5 shall include provisions relating to the repurchaseable rights attaching to such shares and the conditions for their repurchase.

6.6 The authorised or issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.

#### **7. Art. 7. Shares.**

7.1 At the option of the owner, shares in the Company may be registered or issued to bearer, save where the Law prescribes registered form.

7.2 Shares may be issued, at the option of the owner, in certificates representing single shares or two or more shares.

7.3 Shares certificates shall be issued to shareholders in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Except as provided in article 7.4, certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a Director.

7.4 Where part only of the shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.

7.5 The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

7.6 The Company shall regard the first named of any joint holder of registered shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable in respect of such shares.

7.7 The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the shares.

7.8 The register of shareholders of the Company ("the Register") may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty days which are business days in Luxembourg in each year. For the purpose of these Articles "business day" means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

7.9 The Register shall be kept at the registered office and shall be open for inspection by shareholders between 10h00 and 12h00 on any business day in Luxembourg.

7.10 If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same shares may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with the provisions of the applicable law.

#### **8. Art. 8. Transfer.**

8.1 Except as stated in articles 8.2 and 9 below, shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

8.2 The Board may refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered shares (other than pursuant to a normal stock exchange transaction), and may refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, if the Board, after due deliberation and at its sole discretion, believes for any reason that such transfer or instruction:

(a) has been executed or given in circumstances indicating that the shareholder concerned had not acted of his own volition; or

(b) reflects or was executed pursuant to a confiscatory or expropriatory act of a foreign authority; or

(c) reflects or was executed pursuant to a compulsory transfer under the laws of a foreign jurisdiction for no consideration or for consideration which would be regarded as inadequate in normal business practice.

8.3 The transfer of registered shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer, dated and signed by or on behalf of the transferor and the transferee or by their authorised agents, or pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Board deems in its discretion sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept transfer. Instruments of transfer of registered shares shall be lodged at a transfer office of the Company accompanied by the certificate or certificates in respect of such shares as are to be transferred and, if the instrument of transfer is executed by some other person on behalf of the transferor or transferee, evidence for the authority of the person so to do, and/or such other evidence as the Board may require to prove title of the transferor or his right to transfer the shares.

8.4 Any person becoming entitled to shares in consequence of the death or insolvency of any shareholder, upon producing evidence in respect of which he proposes to act under this Article or of his title, as the Board thinks sufficient in its discretion, may be registered as a shareholder in respect of such shares or may, subject to these Articles, transfer such shares. Where joint holders are registered holders of a share or shares then in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said share or shares and the Company shall recognise no claim in respect of the estate of any deceased joint holder except in the case of the last survivor of such joint holders.

8.5 The Company will make no charge in respect of the registration of a transfer or any other document relating to the right of title to any share.

8.6 The Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers as described in the present article 8.

## Chapter II. Administration and Supervision

### 9. Art. 9. General Meetings of Shareholders ("General Meetings").

9.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on the first Friday in the month of June each year at 3.00 p.m.

If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles "business day" means a day on which banks in Luxembourg are open for business. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

9.2 All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissar (as defined in Article 20).

9.3 Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:

(a) either published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Memorial and in a newspaper of Luxembourg and in a newspaper circulating in such other jurisdictions where shareholders are known to be resident and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting; or

(b) alternatively, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

The Agenda for an Extraordinary General Meeting shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of shareholders, set out the full text of the proposed amendments.

The non receipt of a Notice of General Meeting sent to addresses of shareholders recorded in the register by any person entitled to receive such Notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

Where all the shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

### 9.4

(a) General and Extraordinary General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice Chairman of the Board (the "Chairman" or "Vice Chairman" respectively) of the Company or, failing them, by a Director appointed by the Board. In the event that no Director is present at the meeting the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of shareholders present (or represented) and voting. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.

(b) The minutes of any General and Extraordinary General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a shareholder and who shall be elected by the meeting, and, unless any shareholder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record

(i) that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all shareholders;

(ii) the number of shareholders present or represented and whether or not the meeting was quorate; and

(iii) if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

(c) Only if a majority of shareholders present or represented at the meeting so resolve, shall scrutineers be appointed and an attendance list recording those shareholders present or represented be kept. In all other circumstances, the Chairman and the Secretary of the meeting shall be responsible for ensuring and recording in the minutes that all requirements have been or are met as to proper notice, quorum and the required majority for the valid adoption of resolutions.

9.5 The Board shall prescribe the conditions to be met by shareholders in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings and the conditions upon which holders of bearer shares shall be entitled to attend such meetings.

9.6 Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder. A corporate shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

9.7 Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of members present or represented. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of shareholders, which shall require the unanimous consent of all shareholders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings amending articles of incorporation shall be passed by the affirmative vote of two thirds of members present or represented.

**10. Art. 10. Powers of General Meetings.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

**11. Art. 11. Extraordinary General Meeting.** A General meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an "Extraordinary General Meeting". Subject to the agenda and voting requirements referred to in Articles 9.3 and 11 hereof respectively, all or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

### Chapter III. Board of Directors and Commissaire

#### 12. Art. 12. Directors.

12.1 The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders ("the Board").

12.2 The Directors shall be appointed by the General Meeting for a period of no more than six years but they shall be eligible for re election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting.

12.3 In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors meeting together may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

**13. Art. 13. Board Chairman and Vice Chairmen.** The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

#### 14. Art. 14. Board Meetings.

14.1 The Board shall meet when called to do so by the Chairman of the Company, a Vice Chairman or two Directors.

14.2 A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

14.3 A proxy may be given in writing, including telegram, telecopied message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

14.4 In case of urgency, Directors may record their vote by letter, telegram, telex or telecopied message.

#### 15. Art. 15. Powers of the Board.

15.1 The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

15.2 The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General or Extraordinary Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

#### 16. Art. 16. Resolutions of the Board.

16.1 Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast. Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

16.2 Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

16.3 Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board.

**17. Art. 17. Delegation of the Powers of the Board.**

17.1 The Board may generally or from time to time delegate all or part of its powers regarding daily management either to an executive or other committee or committees whether or not comprising Directors and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be shareholders and may grant authority to such committees, Directors, managers, or other agents to sub delegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority.

17.2 If authority for day to day management is delegated to a single Director, the prior consent of the General Meeting is required.

17.3 The Board may also confer any special powers on one or more attorneys or agents of its choice.

17.4 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 17 in relation to the exercise of those special powers.

**18. Art. 18. Directors' interests.**

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other Company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other corporation, firm or other entity.

18.2 Any Director or officer who is a Director, officer or employee of any corporation, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3 In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any such transaction; such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding General Meeting.

**19. Art. 19. Indemnity and Responsibility.**

19.1 Subject to article 19.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 19.3(a)) which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 19.3(a) to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

19.2 Subject to article 19.3, no Director, officer, servant or agent of the Corporation shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

19.3

(a) A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage:

(i) to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law on Commercial Companies, as amended or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

(b) Should any part of article 19.1 or 19.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

**20. Art. 20. Commissaire.**

20.1 The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissar who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

20.2 The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period ending at the date of the next Annual General Meeting and until his successor is elected. The Commissaire shall remain in office until re elected or until his successor is elected.

20.3 The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

20.4 In the event that the criteria laid down by the Law are met, the Commissaire shall be replaced by a "réviseur d'entreprises" to be appointed by the General Meeting from the members of the "Institut des Réviseurs d'Entreprises".

**21. Art. 21. Remuneration of Directors and Commissaire.**

The General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

**Chapter IV. Financial Year, Financial Statements, Appropriation of Profits**

**22. Art. 22. Financial Year.** The financial year of the Company shall commence on January 1<sup>st</sup> of each year and end on the last day of December 31<sup>st</sup>, of the same year.

**23. Art. 23. Financial Statements.**

23.1 The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

23.2 Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

**24. Art. 24. Adoption of Accounts.**

24.1 The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissar and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

24.2 After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissar from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissar made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

**25. Art. 25. Appropriation of Profits.**

25.1 The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

25.2 From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board.

25.3 This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

25.4 Any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

25.5 No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by Article 72.3 of the Law of August 10, 1915 as amended by the Law of April 24, 1983.

**Art. 26. Interim dividends.** Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made.

**Chapter V. Dissolution and Liquidation**

**Art. 27. Dissolution.** The Extraordinary General Meeting may at any time decide to dissolve the Company. The General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid up and non redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.



## Chapter VI. General

**Art. 28. Applicable law.** Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended shall apply.

### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder appoints period of six years as:

#### *Directors:*

- Mr Keimpe REITSMA, employee, born on June 12<sup>th</sup> 1956, in Leiden, Netherlands, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
- Mr Christian TAILLEUR, employee, born on 17<sup>th</sup> May 1967, in Metz, France, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
- Mr James BODY, employee, born on April 5<sup>th</sup>, 1974, in Clare (Ireland), with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

#### *Statutory Auditor:*

- Mr Laszló SZABÓ, director, born in Baktaloranthaza, on April 7<sup>th</sup>, 1970, residing at H-8449 Magyarploany, Sprt Utca 40

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### *A comparu:*

Victoria Management Services S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 47.765

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter

en vertu d'une procuration datée du 16 mai 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle Associée Unique, représentée comme dit-est, a déclaré au notaire instrumentant qu'elle est la seule et unique associée de la Société anonyme ROYAL HOLDING LIMITED (S.à r.l.), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, (RCS Luxembourg N° B 145.529) constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 mars 2009 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 827 du 17 avril 2009.

Elle reconnaît être pleinement informée des résolutions à prendre ci-après:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la forme légale de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme et en conséquence de modifier le nom de la société en ROYAL HOLDING LIMITED (S.A.).

L'Actionnaire Unique décide en conséquence du changement de la forme de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes en cinq cents (500) actions toutes attribuées à l'actionnaire unique unique.

Par le changement de la société à responsabilité limitée en société anonyme, aucune nouvelle société a été constituée, la société anonyme étant considérée comme continuation de la société à responsabilité limitée qui a existé jusqu'à présent, gardant sa personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que le passif de cette société.

Conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales un rapport d'évaluation a été établi par Crown Audit, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, sous la signature de Phillip van der WESTHUIZEN, dans lequel les actifs et passifs apportés ont été décrites et évaluées et dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de notre rapport, rien n'est venu à notre attention qui nous laisse penser que les comptes intermédiaires, ne donnent une vue vraie et juste dans tous les respects substantiels conformément aux lois du Luxembourg.

Nous n'avons aucun commentaire à faire sur la valeur des parts sociales de la Société à la date du 13 mai 2009, dont les montants est au moins égal à la somme du capital social de 12.500,- EUR accumulé des pertes provisoires de 2.513,- EUR.»

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide accepter les démissions des gérants Keimps REITSMA, et Christian TAILLEUR et leur confère pleine et entière décharge pour leur mandats jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) par la création et l'émission de sept cent quarante (740) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, souscrites et libérées par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations.

La somme de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

#### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique décide en conséquence des résolutions qui précèdent de faire une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Nom, Siège Social, Objet, Durée, Capital, Modifications du Capital, Actions**

**1. Art. 1<sup>er</sup> . Statuts et Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ROYAL HOLDING LIMITED (S.A.) («la société»).

#### **2. Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut par décision du conseil d'administration («le Conseil») être transféré d'une adresse à une autre endéans cette commune. Des transferts à un autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires telle que définie à l'article 10.

2.2 Le Conseil pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

#### **3. Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

**4. Art. 4. Durée.** La durée de la société est illimitée, sous réserve des dispositions de l'article 27.

**5. Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros Euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées en espèces.

**6. Art. 6. Modifications de Capital Social.**

6.1 Le Conseil est autorisé à émettre des actions supplémentaires de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives à la seule discrétion du Conseil et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution au Memorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. La durée ou l'extension de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'article 11).

6.2 Le Conseil est également autorisé à fixer les conditions de toute souscription d'actions conformément à l'article 6.1, y compris l'émission d'actions ordinaires ou rachetables et à décider de temps en temps l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée («la loi»), y compris par l'émission d'actions résultant de la conversion de bénéfice net de la société en capital et l'attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

6.3 Le Conseil est autorisé à émettre des actions pendant la période dont il est fait référence à l'article 6.1 sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel. Le prix par action auquel ces actions supplémentaires seront émises sera laissé à la discrétion du Conseil. Le Conseil s'assurera cependant que, excepté dans le cas où ces actions seront émises aux actionnaires existants proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la société au moment de la nouvelle émission, ou si les actionnaires existants en conviennent autrement, le prix par action, auquel ces actions supplémentaires seront émises, n'aura pas pour effet de diminuer la valeur des actions de la société détenues par les actionnaires existants au moment de la nouvelle émission.

6.4 Lorsque le Conseil effectuera une augmentation totale ou partielle de capital dans le cadre des résolutions précitées, il sera tenu de faire modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter cette augmentation; le Conseil sera en outre autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en concordance avec la loi.

6.5 Lorsque le Conseil émettra des actions rachetables, il s'assurera que les modifications apportées à l'article 5 comprendront des dispositions relatives aux droits de rachat afférents à ces actions et aux conditions de leur rachat.

6.6 Par ailleurs, le capital autorisé ou émis peut encore être augmenté ou réduit par résolutions des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

**7. Art. 7. Actions.**

7.1 Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

7.2 Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

7.3 Les certificats d'actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la loi dans la forme et les dénominations déterminées par le Conseil. Excepté dans le cas prévu à l'article 7.4, les certificats pourront seulement être échangés contre d'autres avec le consentement du Conseil et sous réserve des conditions déterminées par le Conseil. Dans le cas de co-détenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivaldra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et enregistré comme la loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de facsimilé sauf dans le cas où l'agent n'est pas administrateur.

7.4 Lorsqu'une partie seulement des actions représentées par un certificat d'actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des actions sera émis en remplacement, sans frais.

7.5 Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et la société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

7.6 La société considérera la première personne citée parmi les co-détenteurs d'actions nominatives comme ayant été désignée par les co-propriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces actions.

7.7 La société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre co-détenteurs d'actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits rattachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la société, comme étant le propriétaire des actions.

7.8 Le registre des actionnaires de la société («le registre») pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil jugera bon, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des jours ouvrables à Luxembourg. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

7.9 Le registre sera conservé au siège social de la société et sera disponible pour inspection par les actionnaires tous les jours ouvrables à Luxembourg entre 10.00 heures et 12.00 heures.

7.10 Lorsqu'un certificat d'actions aura été détruit endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) en conformité avec les dispositions afférentes de la loi applicable.

## **8. Art. 8 Transfert.**

8.1 Excepté pour ce qui est indiqué dans les articles 8.2 et 9 ci-dessous, les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais.

8.2 Le Conseil pourra refuser d'accepter ou donner effet à tout document de transfert d'actions nominatives de la société (autre que celui résultant d'opérations boursières courantes) et peut refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes si le Conseil, après délibération et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de transfert ou cette instruction:

- (a) a été exécuté ou donné en des circonstances montrant que l'actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré; ou
- (b) reflète ou a été exécuté conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autorité étrangère; ou
- (c) reflète ou a été exécuté conformément à un transfert forcé en vertu de la loi d'une juridiction étrangère effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires normales.

8.3 Le transfert d'actions nominatives prendra effet avec une inscription faite dans le registre sur base d'un acte de transfert, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le Conseil jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter. Les actes de transfert d'actions nominatives resteront au bureau de transfert de la société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux actions à transférer et, si l'acte de cession est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, la preuve de l'autorisation pour cette personne de le faire, et/ou toute autre preuve que le Conseil exigera pour témoigner du titre de propriété du cédant ou de son droit de céder les actions.

8.4 Toute personne ayant droit à des actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet article ou selon son titre, comme le Conseil le juge à sa discrétion suffisante, pourra être enregistré en tant qu'actionnaire de ces actions ou pourra, sous réserve de ces articles, céder les actions. Lorsque des co-détenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs actions, dans le cas du décès de l'un des co-détenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du co-propriétaire décédé et du ou des co-détenteurs subsistant, le ou les co-détenteurs subsistant seront, pour les fins de la société, le ou les propriétaires de la ou des actions et la société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout co-détenteur décédé sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des co-détenteurs.

8.5 La société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une action.

8.6 Le Conseil peut demander des dédommagements de toute personne lui demandant d'exercer ses pouvoirs tels que décrits dans le présent article 8.

## **Chapitre II. Administration et Surveillance**

### **9. Art. 9. Assemblée Générale des Actionnaires («Assemblées Générales»).**

9.1 L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de Juin chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si le Conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.2 Toutes les assemblées générales seront tenues soit au siège social de la société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou le commissaire (comme indiqué à l'article 20).

9.3 Les convocations aux assemblées générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:

(a) soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et dans un journal circulant dans les autres juridictions où les actionnaires sont connus en tant que résidents et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion; ou

(b) soit seront envoyées, au choix de la société, par lettre recommandée à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire indiquera les modifications de statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la société ou d'accroître les engagements des actionnaires, contiendra le texte intégral des modifications proposées.

La non réception de convocations à une assemblée générale envoyées aux adresses des actionnaires inscrits dans le registre par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement des assemblées.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation. 9.4

(a) Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront présidées par le président ou un vice président du Conseil («le Président ou le Vice Président respectivement») de la société ou, à défaut, par un administrateur désigné par le Conseil. Au cas où aucun administrateur n'est présent à l'assemblée, le président de l'assemblée sera élu à la majorité par les actionnaires présents (ou représentés) et votant. Les ordres du jour de ces assemblées seront établis par le Conseil et seront indiqués dans les avis de convocation.

(b) Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront consignés par le secrétaire de l'assemblée, qui peut ne pas être actionnaire et qui sera nommé par l'assemblée et, sauf si un actionnaire présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire seulement. Les procès-verbaux mentionneront:

(i) qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en due forme à tous les actionnaires (ou qu'ils y ont renoncé);

(ii) le nombre des actionnaires présents ou représentés et si l'assemblée a atteint le quorum; et

(iii) si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

(c) Seulement dans le cas où une majorité des actionnaires présents à l'assemblée le décident, des scrutateurs seront désignés et une liste de présence énumérant les actionnaires présents ou représentés sera dressée. En toutes autres circonstances, le président et le secrétaire de l'assemblée seront responsables pour assurer et le mentionner dans les procès-verbaux que toutes les exigences relatives à la convocation, le quorum et la majorité requise pour l'adoption valable des résolutions ont été observées.

9.5 Le Conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces assemblées ainsi que les conditions suivant lesquelles les actionnaires au porteur pourront assister à l'assemblée.

9.6 Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non. Un actionnaire personne morale peut exécuter une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé.

9.7 Tout actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il détient dans la société. Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la société ou pour accroître les engagements des actionnaires qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les actionnaires de la société, les résolutions des assemblées générales extraordinaires modificatives de statuts devront être prises à une majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

**10. Art. 10. Pouvoirs des Assemblées Générales.** L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la société.

**11. Art. 11. Assemblée Générale Extraordinaire.** Une assemblée générale, convoquée pour modifier les statuts ou pour faire un acte requis ou bien par la loi ou bien par les statuts pour être fait lors d'une assemblée qui remplit les conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la loi, est désignée dans les présents statuts par «Assemblée Générale Extraordinaire». Sous réserve de l'ordre du jour et des conditions de vote mentionnés dans les Articles numérotés respectivement 9.3 et 11 des présents statuts, toutes ou quelques unes des dispositions prévues dans ces statuts peuvent être modifiées par une assemblée générale extraordinaire.

### Chapitre III. Conseil d'Administration et Commissaire

#### 12. Art. 12. Conseil d'Administration.

12.1 La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non («le Conseil»).

12.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans mais ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

12.3 En cas de vacance d'une place d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat expirera à la prochaine assemblée générale.

**13. Art. 13. Présidence et Vice-Présidence du Conseil.** Le Conseil désignera parmi ses membres un président. Il peut élire un ou plusieurs vice présidents. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée au vice président ou à défaut à un administrateur présent, élu par ses pairs présents à la réunion.

#### 14. Art. 14. Réunions du Conseil.

14.1 Le Conseil se réunit sur convocation de son président, du vice président ou de deux administrateurs.

14.2 Un administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre administrateur à qui une procuration a été donnée. Un administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

14.3 Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télégramme, télécopieur ou télex ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

14.4 En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopieur.

#### 15. Art. 15. Pouvoirs du Conseil.

15.1 Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

15.2 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou extraordinaire par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

#### 16. Art. 16. Décisions du Conseil.

16.1 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée.

16.2 Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signés par tous les membres de Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

16.3 Les copies ou extraits des procès verbaux seront signés par un administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le Conseil.

#### 17. Art. 17. Délégation des Pouvoirs du Conseil.

17.1 Le Conseil peut déléguer d'une façon générale ou de temps en temps tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à un comité exécutif ou autre comité ou comités comprenant ou non des administrateurs ou à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires et il peut donner pouvoir à ces comités, administrateurs, directeurs ou autres agents pour sous déléguer. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération spéciale de cette délégation de pouvoir.

17.2 S'il y a délégation de pouvoir en faveur d'un ou de plusieurs administrateurs en ce qui concerne la gestion journalière, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

17.3 Le Conseil peut également conférer à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix, tous pouvoirs spéciaux.

17.4 La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'une personne ayant les pouvoirs spéciaux prévus à l'article 17 pour l'exercice de ces pouvoirs.

#### 18. Art. 18. Intérêts des administrateurs.

18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la société ont des intérêts dans ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, firme ou autre entité.

18.2 Tout administrateur ou agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou autre affaire.

18.3 Au cas où un administrateur ou agent de la société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la société, cet administrateur ou agent devra avertir le conseil de cet intérêt personnel et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum ou vote à propos de cette transaction; cette transaction et cet intérêt d'administrateur ou d'agent seront portés devant la prochaine assemblée générale.

### **19. Art. 19. Indemnités et Responsabilités.**

19.1 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 chaque administrateur, et autre agent, employé ou représentant de la société sera indemnisé par la société et le devoir du Conseil sera de payer des fonds de la société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 19.3 (a) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller de la société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, l'administrateur, l'agent, l'employé juridique ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 19.3 (a) dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la société il a été administrateur, ou agent d'une société, de laquelle la société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière pour la décharge de ses devoirs y compris les dépenses de voyage.

19.2 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 aucun administrateur, agent, employé ou représentant de la société ne sera passible pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme ou pour une perte ou dépense occasionnée à la société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil, pour la société ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

#### 9.3

(a) Un administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la société pour des pertes ou dommages

(i) à la société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(ii) dans la limite prévue par la loi mais pas plus, à la société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée ou de ces statuts à moins que l'administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de l'article 19.1 ou 19.2 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

### **20. Art. 20. Commissaire aux Comptes.**

20.1 La surveillance de la société et la révision de ses comptes est confiée à un commissaire qui peut être le réviseur de la société mais qui ne sera pas autrement associé à la société.

20.2 Le commissaire sera élu par l'assemblée générale pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale et jusqu'au moment où son successeur est élu. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

20.3 Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.

20.4 Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un «réviseur d'entreprises» à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de «l'Institut des Réviseurs d'Entreprises».

**21. Art. 21. Rémunération des administrateurs et commissaire.** Les actionnaires réunis en assemblée générale peuvent allouer aux administrateurs et commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

## **Chapitre IV. Année Sociale, Situation Financière, Attribution des bénéfices**

**22. Art. 22. Exercice Social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

### **23. Art. 23. Situation Financière.**

23.1 A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la société.

23.2 Les bilan et compte de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

### **24. Art. 24. Approbation des Comptes.**

24.1 L'assemblée générale se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaires et délibérera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.

24.2 Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaires de tout engagement de la société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faites par les administrateurs et commissaires en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fautive ou erronée sur la marche réelle des affaires de la société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces statuts sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

**25. Art. 25. Attribution des bénéfices.**

25.1 Le surplus renseigné dans les comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la société.

25.2 De ce bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'assemblée générale annuelle sur proposition du Conseil.

25.3 Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et des provisions et la détermination du report à nouveau du solde.

25.4 Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

25.5 Aucun dividende ne peut être déclaré par l'assemblée générale si la société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par l'article 72.3 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la loi du 24 avril 1983.

**26. Art. 26. Acomptes sur dividendes.** Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le Conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

### Chapitre V. Dissolution et Liquidation

**27. Art. 27. Dissolution.** L'assemblée générale extraordinaire peut à tout moment décider de liquider la société. L'assemblée générale extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les avoirs de la société et de régler les dettes de la société. De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

### Chapitre VI. Généralités

**28. Art. 28. Dispositions légales.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Cinquième résolution*

L'actionnaire unique nomme pour une durée de six ans aux fonctions:

*d'administrateurs:*

- M. Keimpe REITSMA, employé, né à Leiden, Pays-Bas, le 12 juin 1956, ayant son adresse professionnelle à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
- M. Christian TAILLEUR, employé, né à Metz, France, le 17 mai 1967, ayant son adresse professionnelle à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
- M. James BODY, employé, né le 5 avril 1974, à Clare (Irlande), ayant son adresse professionnelle à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

*de commissaire aux comptes:*

- M. Laszlò SZABÓ, directeur, né à Baktaloranthaza, le 7 avril 1970, demeurant à H-8449 Magyarploany, Sprt Utca 40

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 2.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2009. Relation: LAC/2009/22270. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009077818/206/835.

(090093222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Zirconium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 61.462.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle en date du 29 mai 2009*

La démission avec effet au 29 mai 2009 de Solon Director Limited en tant qu'administrateur de la Société;

La nomination avec effet au 29 mai 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010, de Cristina Fileno, née le 20 juin 1957 à Sao Paulo, Brésil, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société;

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2010, à savoir:

*Administrateurs*

John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

*Commissaire aux comptes*

Fiduciaire Nationale S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009076734/24.

(090090963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Murfet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.149.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle en date du 29 mai 2009*

La démission avec effet au 29 mai 2009 de Solon Director Limited en tant qu'administrateur de la Société;

La nomination avec effet au 29 mai 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010, de Cristina Fileno, née le 20 juin 1957 à Sao Paulo, Brésil, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société;

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2010, à savoir:

*Administrateurs*

John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

*Commissaire aux comptes*

Fiduciaire Nationale S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009076731/24.

(090090996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Baluiki S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.137.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle en date du 29 mai 2009*

La démission avec effet au 29 mai 2009 de Solon Director Limited en tant qu'administrateur de la Société;

La nomination avec effet au 29 mai 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010, de Cristina Fileno, née le 20 juin 1957 à Sao Paulo, Brésil, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société;

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2010, à savoir:

*Administrateurs*

John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

*Commissaire aux comptes*

Fiduciaire Nationale S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009076729/24.

(090091001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Malleza S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.295.

—  
EXTRAIT

Rémi CHEVALIER a démissionné de son poste d'Administrateur de la Société le 24 juin 2009 et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076724/11.

(090091544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Krisman S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 61.450.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle en date du 29 mai 2009*

La démission avec effet au 29 mai 2009 de Solon Director Limited en tant qu'administrateur de la Société;

La nomination avec effet au 29 mai 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010, de Cristina Fileno, née le 20 juin 1957 à Sao Paulo, Brésil, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société;

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2010, à savoir:

*Administrateurs*

John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

*Commissaire aux comptes*

Fiduciaire Nationale S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009076750/24.

(090090935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Transports 's Heeren Frédéric Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5, An der Gaas.

R.C.S. Luxembourg B 94.740.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22.06.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009076752/10.

(090091010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Immobilière Azur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.092.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 16 juin 2009 à 12.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de M. Kemal AKYEL, né le 2 juin 1977 à Beringen, Belgique, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la Société est acceptée à la date de l'assemblée

2. la nomination de Me André KAPLUN, né le 25 juillet 1945 à Alexandrie, Egypte, avec l'adresse au 20, Quai G. Ador, 1207, Genève, Suisse, en tant que Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de l'assemblée; celui-ci terminant le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Immobilière Azur S.A.

Représentée par M. Matthijs BOGERS

*Administrateur*

Référence de publication: 2009076738/20.

(090091044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Egina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

EGINA S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009076728/12.

(090090951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**23 Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 117.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
23 HOLDING S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009076730/12.

(090090949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Thill Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5811 Fentange, 80, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 42.425.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juin 2009.  
2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch-sur-Alzette  
Signature

Référence de publication: 2009076737/15.

(090090998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Top Toiture S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4208 Esch-sur-Alzette, 9, rue Abbé Jules Lemire.  
R.C.S. Luxembourg B 92.112.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juin 2009.  
2M CONSULTANT SARL  
*Cabinet comptable et fiscal*  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2009076683/15.

(090090997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Bima Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 62.270.

Un rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, suite au premier dépôt n°L080170578.04 du 20.11.08.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
BIMA INVESTMENT S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009076722/13.

(090090961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Provider Holdings, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 40.480.

—  
*Extrait des résolutions adoptées au Conseil d'Administration en date 8 mai 2009*

- La résignation de Solon Director Limited en tant qu'administrateur a été approuvée avec effet immédiat.
- La résignation de Solon (Management) Limited en tant qu'administrateur a été approuvée avec effet immédiat.
- La nomination de Cristina Fileno, ayant pour adresse professionnelle le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été approuvée avec effet immédiat. La nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.
- La nomination de Noël Mc Cormack, ayant pour adresse professionnelle le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été approuvée avec effet immédiat. La nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009076727/20.

(090091017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Europa Real Estate III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 136.325.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076739/10.

(090091073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Cormoran Participations S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 500.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 91.744.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076684/11.

(090090994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables, Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 82.870.

—  
Herr Marc ADLER hat mit Wirkung vom 21/04/2009 sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt. In der Sitzung des Verwaltungsrats vom 08/06/2009 wurde Herr Nestor DIDELOT, geboren am 29/04/1953 in Luxemburg, wohnhaft in L-8295 KEISPELT, 110, rue de Kehlen, per Zuwahl ("cooptation") zum Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 ernannt. Die nächstfolgende Generalversammlung muss diese Zuwahl bestätigen.

Herr Carlo POLIDORI hat mit Wirkung vom 17/04/2009 sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt. In der Sitzung des Verwaltungsrats vom 08/06/2009 wurde Herr Daniel CHRISTNACH, geboren am 27/11/1969 in Luxemburg, wohnhaft in L-3355 LEUDELANGE, 170, rue de la Gare, per Zuwahl ("cooptation") zum Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 ernannt. Die nächstfolgende Generalversammlung muss diese Zuwahl bestätigen.

SOLER  
Société anonyme  
Unterschrift

Référence de publication: 2009076830/20.

(090091014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**Agence de l'Energie, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 37.462.

L'assemblée générale ordinaire du 05/06/2009 a:

- reconduit les mandats d'administrateurs de Messieurs Tom EISCHEN, Henri HAINE, Marco HOFFMANN, Erny HUBERTY et Claude STRASSER pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2015

- remplacé comme administrateur Monsieur Philippe MALINOV par Monsieur Nestor DIDELOT, né le 29/04/1953 à Luxembourg, demeurant à L-8295 KEISPELT, 110, rue de Kehlen pour un mandat d'une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2015

- reconduit le mandat de Monsieur Lex KAUFHOLD, né le 11/02/1965 à Luxembourg, demeurant à L-1471 LUXEMBOURG, 222, route d'Esch comme commissaire aux comptes pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2015.

Le conseil d'administration en sa réunion du 22 avril 2009 a délégué la gestion journalière avec effet à partir du 1<sup>er</sup> mai 2009 au directeur de l'Agence de l'Energie, Monsieur Pierre WOLFF, né le 01/09/1964 à Ettelbruck, demeurant à L-8615 PLATEN, 39, beim Kinnebesch. Conformément à l'article 13 des statuts et à la définition de la gestion journalière décidée par le conseil d'administration dans sa réunion du 15 décembre 2008, Monsieur WOLFF pourra engager la société par sa signature individuelle pour tous les engagements ne dépassant pas un montant de 5.000,- €. Pour les affaires de la gestion courante dépassant le montant de 5.000,- €, Monsieur WOLFF est de plus autorisé par le conseil d'administration à engager la société en signant conjointement avec un administrateur.

AGENCE DE L'ENERGIE

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009076829/26.

(090091018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**Landmark Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.681.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of May.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

A1 INVESTMENT S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, incorporated by the undersigned notary on May 27<sup>th</sup>, 2009,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on May 18<sup>th</sup>, 2009.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular

acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever anywhere in the world.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The private limited liability Company will have the name "LANDMARK INVESTMENTS S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) share quotas of ONE EURO (1.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of July of each year and ends on the 30<sup>th</sup> of June of the following year.

**Art. 16.** Each year, with reference to 30<sup>th</sup> of June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends.

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on June 30<sup>th</sup>, 2010.



*Subscription - Payment*

The share quotas have all been subscribed by A1 INVESTMENT S.à r.l., prenamed.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (1,250.- EUR).

*Resolutions of the Sole Partner*

1) The company will be administered by three managers:

1.- Mr Mukesh JAGTIANI, director, born in Kuwait on September 28<sup>th</sup>, 1951, residing in Emirates Hills Phase 1 (LLC), Villa - MDB 1, Nisreen - 4 Street, Emirates Hills Third, P O Box 26881, Dubai, United Arab Emirates.

2.- Mrs Renuka Mukesh JAGTIANI, director, born in Dehli on March 11<sup>th</sup>, 1955, residing in Emirates Hills Phase 1 (LLC), Villa - MDB 1, Nisreen - 4 Street, Emirates Hills Third, P O Box 26881, Dubai, United Arab Emirates.

3.- Mrs Aarti Jehan JAGTIANI, director, born in Bahrain on September 10<sup>th</sup>, 1981, residing in Emirates Hills Phase 1 (LLC), Villa -MDB 1, Nisreen - 4 Street, Emirates Hills Third, P O Box 26881, Dubai, United Arab Emirates.

The duration of their mandates is unlimited and they have the power to bind the company individually by their sole signature.

2) The address of the corporation is in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

A1 INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituée par le notaire instrumentant en date du 27 mai 2009,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 mai 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société à responsabilité limitée aura la dénomination LANDMARK INVESTMENTS S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'UN EURO (1,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés (s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et se termine le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, au 30 juin, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires.

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2010.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par A1 INVESTMENT S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250,- EUR).

*Décisions de l'associée unique*

1) La société est administrée par trois gérants:

1.- M. Mukesh JAGTIANI, directeur, né à Kuwait le 28 septembre 1951 demeurant à Emirates Hills Phase 1 (LLC), Villa - MDB 1, Nisreen - 4 Street, Emirates Hills Third, P O Box 26881, Dubai, United Arab Emirates.

2.- Mme Renuka Mukesh JAGTIANI, directrice, née à Dehli le mars 1955 demeurant à Emirates Hills Phase 1 (LLC), Villa - MDB 1, Nisreen - 4 Street, Emirates Hills Third, P O Box 26881, Dubai, United Arab Emirates.

3.- Mrs Aarti Jehan JAGTIANI, directrice né à Bahrain, le 10 septembre 1981, demeurant à Emirates Hills Phase 1 (LLC), Villa - MDB 1, Nisreen - 4 Street, Emirates Hills Third, P O Box 26881, Dubai, United Arab Emirates.

La durée de leurs mandats est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société individuellement par leur seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2009. Relation: LAC/2009/20693. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009077824/206/316.

(090092750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

**Plotin Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.108.

L'an deux mille neuf, le neuf juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu :

Madame Valérie WESQUY, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PLOTIN HOLDING SPF S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 146.108, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1084 du 29 mai 2009, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 5 juin 2009.

L'extrait dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme PLOTIN HOLDING SPF S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 5 juin 2009 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé l'augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de trois cent mille euros (300.000,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trois cent trente et un mille euros (331.000,- EUR), par la création et l'émission de trois

mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ces actions nouvelles jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que tous les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription des actions nouvelles comme suit:

Monsieur Michele CANEPA . . . . . 3.000 actions

V.- Que les trois mille (3.000) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société anonyme PLOTIN HOLDING SPF S.A., prédésignée, de sorte que la somme de trois cent mille euros (300.000,- EUR) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent trente et un mille euros (331.000,- EUR) divisé en trois mille trois cent dix (3.310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Wesquy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2009, LAC/2009/22907. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009077798/5770/55.

(090092603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

**Antares Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 91.725.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2008 en annexe annule et remplace celui enregistré le 24 mars mars 2009 et déposé le 27 mars 2009 au registre de commerce et des sociétés sous la référence L090046805.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009077772/15.

(090091833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

**Les Colonnes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.449.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009077783/10.

(090091955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

**Ambigest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 94.500.

Le Bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009077782/10.

(090091957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

**Header Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 45.470.

Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009077780/10.

(090091968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

**Perconlux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Permira Conseil Luxembourg S. à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 125.138.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) P4 Sub L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

2) Permira IV L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

3) P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

4) Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Eddy Perrier, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey.

Said proxies after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their representative, have requested the notary to state that:

- The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Permira Conseil Luxembourg S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 125.138, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 7, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 890 of May 15, 2007 (hereinafter the "Company").

- The Company's share capital is set at EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) ordinary shares, each share having a par value of EUR 25 (twenty-five euro).

- The agenda is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Change of the Company's name from "Permira Conseil Luxembourg S. à r.l." to "Perconlux S.à.r.l." and subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

*First resolution*

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The meeting resolves to change the name of the Company from "Permira Conseil Luxembourg S.à.r.l." to "Perconlux S.à.r.l." and to amend article 1 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Perconlux S.à.r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation."

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le seize juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) P4 Sub L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

2) Permira IV L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

3) P4 Co-Investment L.P., agissant par son general partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

4) Permira investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Eddy Perrier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.

Lesquelles procurations après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Permira Conseil Luxembourg S. à r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.138, et qui a été constituée par un acte du notaire instrumentant à Luxembourg, le 7 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 890 du 15 mai 2007 (la "Société").

- Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement du nom de la Société de "Permira Conseil Luxembourg S.à.r.l." en "Perconlux S.à.r.l." et modification en conséquence de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.

*Première résolution*

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le nom de la Société de "Permira Conseil Luxembourg S. à r.l." en "Perconlux S.à.r.l." et de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Perconlux S.à.r.l." (ci-après la "Société") laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Perrier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2009, LAC/2009/23712. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009077816/5770/115.

(090092595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

**Domania Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 54.243.

La convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT Sàrl, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. Luxembourg B 75.908 et la société DOMANIA HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg B 54.243 a été dénoncée avec effet au 17 juin 2009.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

M. Fernand HEIM, Mme Annie SWETENHAM et M. Marc SCHMIT se sont démis de leurs mandats d'administrateurs à cette même date.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009077628/17.

(090092143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

**BBWP Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 145.788.

*Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 10 juin 2009*

Par les résolutions écrites du 10 juin 2009, l'associé de la société a décidé:

- D'accepter la démission de Mark Dunstan en tant que gérant de la Société, prenant effet le 10 juin 2009;
- D'accepter la démission de Gerard Dover en tant que gérant de la Société, prenant effet le 10 juin 2009;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- Mr. David DUJACQUIER, gérant, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;



- Mr. Mark HATHERLY, gérant, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;  
- Mr. Geoff DUTAILLIS, gérant, demeurant professionnellement au Level 23, The Chifley Tower, NSW-2000 Sydney, Australia;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juin 2009.

Ramona.

Référence de publication: 2009071370/19.

(090084833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**BBWP Gesa Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 145.226.

*Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 10 juin 2009*

Par les résolutions écrites du 10 juin 2009, l'associé de la société a décidé:

- D'accepter la démission de Mark Dunstan en tant que gérant de la Société, prenant effet le 10 juin 2009;
- D'accepter la démission de Gerard Dover en tant que gérant de la Société, prenant effet le 10 juin 2009;

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- Mr. David DUJACQUIER, gérant, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- Mr. Mark HATHERLY, gérant, demeurant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- Mr. Geoff DUTAILLIS, gérant, demeurant professionnellement au Level 23, The Chifley Tower, NSW-2000 Sydney, Australia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009071372/19.

(090084827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**LeverageSource V Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.492.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 21 mai 2009*

L'associé unique décide de nommer DELOITTE S.A., enregistrée sous le numéro B67895 et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société, et ce pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014.

A Luxembourg, le 3 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009071346/16.

(090084167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Neways Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.621.179,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.151.

Il résulte d'une cession de parts sociales avec effet au 05 novembre 2007 que Neways Holdings Ltd a cédé les parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Neways Holdings, L.P., Exempted Liability Partnership, constituée et régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309GT Uglund House, South Church Street George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et enregistrée auprès du "Registar of Limited Partnership Cayman Islands" sous le numéro MC-2154, de telle sorte que les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Neways Holdings, L.P. - 1.621.179 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Pour Neways Intermediate Holdings S.à r.l.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009071358/19.

(090084582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**DWM Securitizations S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.608.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue par voix circulaire le 19 mai 2009*

- Le Conseil d'Administration décide de nommer à durée déterminée PKF ABAX Audit, ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises en remplacement de KPMG Audit, ayant son siège social au 31, rue Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 26 mai 2009.

Certifié sincère et conforme

DWM SECURITIZATIONS S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009071356/16.

(090084576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Aon Captive Services Group (Europe), Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.161.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 4 mai 2009*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats de:

- Clive JAMES

- Lambert SCHROEDER

- Denis REGRAIN

- Noel McNulty

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

L'Assemblée nomme ERNST & YOUNG, comme réviseur indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2009.

*Pour la société Aon Captive Services Group (Europe)*

Signature

Référence de publication: 2009071541/19.

(090084742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**B2P Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 126.929.

—  
Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2009 que le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121917 a changé de dénomination. La dénomination nouvelle est G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2009.  
G.T. Experts Comptables S.à.r.l.  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009071390/15.

(090084898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**ArcelorMittal, Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 82.454.

*Changements dans la composition du conseil d'administration*

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2009, les mandats des Messieurs:

- Jean-Pierre HANSEN
- Michel MARTI
- François PINAULT
- Sergio SILVA DE FREITAS
- Naranayan VAGHUL
- Ross WILBUR

sont venus à échéance.

L'Assemblée générale ordinaire a décidé de proroger le mandat des Messieurs:

- François PINAULT, avec adresse au 12 Rue François 1<sup>er</sup>, F-75008 Paris, France;
- Naranayan VAGHUL, avec adresse au 63 First Main Road, IND - R A Puram (Chennai), Inde;
- Ross WILBUR, avec adresse au 600 Lexington Avenue, New York, NY 10022 U.S.A.;

pour un terme de trois ans. Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012.

Après l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2009, l'administrateur Monsieur FERNANDEZ TOXO Ignacio a démissionné avec effet au 12 mai 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.  
ArcelorMittal  
Société anonyme  
Henk Scheffer / Michel Wurth

Référence de publication: 2009071550/29.

(090084820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**François Ier Investment & Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 72.063.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076305/10.

(090090478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**East West Tiles S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 59.516.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 juin 2009*

1. M. Eric MAGRINI a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. M. Pietro LONGO a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. M. Xavier SOULARD a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EAST WEST TILES S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009071386/21.

(090084534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**EFS India S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.615.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 5 mars 2009*

1. Monsieur Jean FELL a démissionné de son mandat de gérant A.

2. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant B.

3. Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

4. Madame Fanny AUENALLAH, administrateur de sociétés, née à Mers-el-Kebir (Algérie), le 16 décembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 JUIN 2009.

Pour EFS INDIA S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009071380/20.

(090084518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Atlas Mountain Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.084.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour Atlas Mountain Holding S.A.

Représenté par: M. Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2009076346/13.

(090090103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**Prime Global Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.474.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 18 mai 2009*

1. M. Pietro LONGO a démissionné de ses mandats d'administrateur B et d'administrateur-délégué.

2. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. M. Philippe TOUSSAINT, pré-nommé, a été nommé comme administrateur-délégué.

Luxembourg, le 27 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour PRIME GLOBAL INVESTMENTS S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009071383/18.

(090084524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Natur Produkt Holdings Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 55.355.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2009*

1. L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Dmitri Levonyan, directeur d'investissement, demeurant au 40 Bolshaya Ordynka Street, Moscou, 119017 Russie, de Monsieur Alexei Vasilenko, directeur, demeurant au 5A Sestroretsk, St-Petersburg, Russie et de Monsieur Reinhard Kohleick, directeur, demeurant au 50/6 Furstatskaya, St-Petersburg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Dmitri Levonyan, directeur d'investissement, demeurant au 40 Bolshaya Ordynka Street, Moscou, Monsieur Oleg Tsarkov, directeur d'investissement, demeurant au 10 Malaya Polyanka Street, Moscou, Russie et Monsieur Alexei Mekhanik, directeur général, demeurant au 134 Oruzheiny Pereulok, Moscou, 125047 Russie. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 02 juin 2009.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009071389/22.

(090084215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Dalgarno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 110.879.

---

Le siège du commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, a été transféré de L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, 9 allée Scheffer.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Pour avis sincère et conforme  
Pour Dalgarno S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009071387/14.

(090084539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**TMW Investments (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 146.213.

---

EXTRAIT

Il résulte du contrat d'achat de parts sociales en date du 15 mai 2009 entre Monsieur Brian Michael Tauscher, né à New Jersey aux Etats-Unis, le 10 mai 1967, résidant au 40, Oakmont Drive, Concord, New Hampshire 03301, États-Unis et la société Hamilton Trust Company Limited, une société de droit des Bermudes ayant son siège social au 2, Reid Street, HM11 Hamilton, Bermudes, agissant en tant que Trustee de The Chris Gower Discretionary Settlement 2009 Trust, que Monsieur Brian Michael Tauscher, détenant 100 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de cent vingt-cinq

euros (EUR 125) chacune, a cédé cinquante (50) parts sociales de classe A de la Société (représentant 50% du capital social de la Société) à la société Hamilton Trust Company Limited, avec effet au 15 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009071548/20.

(090084452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Compagnie Financière pour l'Amérique Latine Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 40.640.

Constituée en date du 24 juin 1992 par acte devant Maître Réginald NEUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 341 du 7 août 1992. Les statuts ont été modifiés en date du 19 août 1992 par acte passé devant le même notaire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 449 du 7 octobre 1992, le 24 juin 1997 publié au Mémorial Recueil Spécial numéro 391 du 21 juillet 1997, le 26 juin 1997 publié au Mémorial Recueil Spécial numéro 538 du 1<sup>er</sup> octobre 1997, le 9 juillet 1997 publié au Mémorial Recueil Spécial numéro 562 du 14 octobre 1997, le 21 octobre 1997 publié au Mémorial Recueil Spécial numéro 638 du 15 novembre 1997, le 30 janvier 1998 publié au Mémorial Recueil Spécial numéro 120 du 25 février 1998, le 30 avril 1998 publié au Mémorial Recueil Spécial numéro 401 du 03 juin 1998, le 30 juillet 1998 publié au Mémorial Recueil Spécial numéro 788 du 29 octobre 1998, le 21 juillet 1999 publié au Recueil spécial du Mémorial numéro 24 du 07 janvier 2000, le 28 février 2000 publié au Recueil spécial du Mémorial numéro 301 du 21.04.2000.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale tenue le 12 mai 2009 que le mandat de l'Administrateur Monsieur Christian Husson, demeurant 32 boulevard de la Bastille, F-75012 Paris 12, est reconduit pour une nouvelle période de six années soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2015 sur les comptes annuels au 31.12.2014.

Pour extrait

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009071551/25.

(090084814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Théola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 111.280.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2009*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission de Mlle Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974, à Mont-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité de gérant avec effet immédiat.

- L'associé unique décide de nommer, en remplacement du gérant démissionnaire, Mme Claudia Schweich, née le 1<sup>er</sup> août 1979, à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

- L'associé unique décide de reconduire le mandat de la société HRT Révision S.A., société anonyme établie et ayant son siège social au L-1526 Luxembourg 23, Val Fleuri inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 51.238, en qualité de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

*Pour Théola S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009076837/26.

(090090879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Kamaya Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 60.451.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2009, les mandats des Administrateurs M. Christian DAENIKER, M. Ralph THIEDE, VALON S.A., société anonyme et LANNAGE S.A., société anonyme ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Par décision du Conseil d'administration du 9 avril 2009, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B 63130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société KAMAYA HOLDING S.A., société anonyme holding: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, et VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B 63143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société KAMAYA HOLDING S.A., société anonyme holding: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

*Pour KAMAYA HOLDING S.A.*

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

*Vice-President / -*

Référence de publication: 2009076841/25.

(090090912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**P. Corporate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.613.

—  
Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. CORPORATE INVESTMENTS S.A.

Jacopo ROSSI / Régis DONATI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009076786/12.

(090091101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Fiduciaire Lois et Taxes s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3597 Dudelange, 2, rue Antoine Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 115.770.

—  
*Cessions de parts sociales*

*Assemblées générale extraordinaire du 2 juin 2009*

Entre les soussignés:

1.- Monsieur Erpelding Armand, expert-comptable, né à Luxembourg le 04 juillet 1945, demeurant à L-7481 - Tuntange, 8 rue de l'Eglise;

Dénommé le cédant d'une part

Et

2.- Monsieur Erpelding Marcel, cultivateur, né à Luxembourg le 18 juillet 1951, demeurant à L - 7481 - Tuntange, 9, rue de Brouch;

Dénommé le cessionnaire d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit:

Monsieur Erpelding Armand est propriétaire de 100 parts de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE LOIS ET TAXES SARL et, ayant son siège social 2, rue Antoine Zinnen, à DUDELANGE immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 115770;

Monsieur Erpelding Armand cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, 100 parts de ladite société FIDUCIAIRE LOIS ET TAXES, sarl, à Monsieur Erpelding Marcel

Par la présente cession, Monsieur Erpelding Marcel devient propriétaire des 100 parts à lui cédés, à compter de ce jour avec tous les droits qui y sont attachés.

A cet effet, Monsieur Erpelding Armand, cédant, subroge Monsieur Erpelding Marcel, cessionnaire, dans tous droits et actions résultant de la possession des parts cédées.

*Prix:*

La présente cession est consentie et acceptée moyennant:

- le versement de 12.500.- EUR,

Fait et signé en trois exemplaires, à DUDELANGE, le 2 juin 2009.

Monsieur Erpelding Armand /  
Monsieur Erpelding Marcel.

Référence de publication: 2009077026/32.

(090092383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Parkridge Holdings Russia Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 120.861.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009076792/10.

(090091124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Maremagnum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.016.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAREMAGNUM S.A.

DIEDERICH Georges / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009076778/12.

(090091106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**M-Link S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.500.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 114.408.

Il résulte de résolutions prises le 15 avril 2009 que l'associé unique de la Société a modifié sa dénomination sociale de TLC SERVIZI S.p.A en Wind International Services S.p.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 10 juin 2009.

M-Link S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009071339/15.

(090084741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Financimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 332-334, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.634.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 Mai 2009*

*Première Résolution*

A l'unanimité, l'assemblée générale accepte la démission de ce jour de Madame Cristina DO CARMO DA SILVA de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009071340/15.

(090084755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**D.E.M. Solutions Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 7.000.000,00.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 95.122.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 juin 2008*

Résolutions

1. Constatant que tous les mandats (administrateurs, Administrateur délégué et Président) viennent ce jour à échéance, l'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler pour une durée de deux ans expirant au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 statuant sur les comptes au 31/12/2010 les mandats d'administrateur de Messieurs Eugène Moutschen, Dominique Dejean, Jean-Marie Gaspar, Didier Decoster et Gilles Franeau, ainsi que celui de FINMAR CONSULT S.A., dont le représentant permanent auprès de la société est Monsieur Michel Martin.

2. L'Assemblée nomme à l'unanimité en qualité d'Administrateur délégué unique Monsieur Jean-Marie Gaspar, juriste de nationalité belge né à Etterbeek le 26/09/1952, domicilié à B-1390 Grez-Doiceau Clos des 7 Bonniers, 3, et prend acte de la nomination au poste de Président du Conseil d'administration de FINMAR CONSULT S.A.

3. L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Paul Payon, pour une durée de deux ans expirant au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Weiswampach, le 09 juin 2009.

Pour extrait certifié sincère et conforme

Jean-Marie Gaspar

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009077232/24.

(090091366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**SL Aviation Group, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.357.

—  
En date du 16 janvier 2009, M2 Acquisition LLC, ayant son siège social au One Palmer Square - Suite 330, 08542 Princeton, New Jersey, United States of America enregistrée sous le numéro 4615291 au RCS-New Jersey, qui détient 2100 parts sociales de la Société a changé de nom. Le nom de l'associé est maintenant Acquisition SL LLC.

A Luxembourg, le 4 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2009071344/15.

(090084163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**BG Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.473.

---

Monsieur Benoît GEORIS, associé unique et gérant de la Société, informe du transfert de son adresse professionnelle au 70, Val Sainte Croix L-1370 Luxembourg.

Benoît GEORIS

*Associé unique et Gérant*

Référence de publication: 2009071376/12.

(090084839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Amorim Investments V S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.698.

---

*Extrait de la décision prise lors de la réunion du conseil d'administration du 18 mai 2009*

Monsieur Eric MAGRINI a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 27 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Amorim Investments V S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009071382/15.

(090084520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

---

**Classy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4808 Rodange, 80, Chemin de Brouck.

R.C.S. Luxembourg B 128.285.

---

Le bilan de la société au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Le Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009076224/12.

(090090742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2009.

---

**Pesa S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.208.

---

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 29 mai 2009*

1. M. Jacques CLAEYS a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 5 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PESA S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009071384/17.

(090084532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**Diversified Strategies CFO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.999.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the fifteen of May.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yarmouth Overseas Limited, a company existing under the laws of the British Virgin Islands, with its registered office at Mill Mall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

hereby represented by Mr Frédéric Lahaye, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Tortola on 12 May 2009.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder Diversified Strategies CFO S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85.999 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 February 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 424 on 15 March 2002. The articles of incorporation have been amended for the last time on 17 June 2002 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1135 on 26 July 2002.

II.- The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le quinze mai 2009.

Par-devant Nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### A comparu

Yarmouth Overseas Limited, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Mill Mall, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

représentée aux fins des présentes par Mr Frédéric Lahaye, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Tortola le 12 mai 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de Diversified Strategies CFO S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.999 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 424 du 15 mars 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 17 juin 2002 depuis la constitution de la Société suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1135 du 26 juillet 2002.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Frédéric Lahaye, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2009, LAC/2009/19648. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009076672/9127/91.

(090091614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

### **Wallaby Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.664.

#### *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 mai 2009*

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 mai 2009, les actionnaires ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- Le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l. est remplacé par Clerc SA., ayant son siège à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer et inscrite au RCSL sous le numéro B 111831. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2009.  
G.T. Experts Comptables S.à.r.l.  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009071391/17.

(090084908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**Sovimo, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.740.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 mai 2009 à 11.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale renouvelle aux postes d'Administrateurs:

Monsieur Jacques DE SCHEPPER

Mademoiselle Isabelle DE SCHEPPER

Monsieur Koen LOZIE

- L'assemblée renouvelle au poste de Commissaire aux comptes:

Monsieur Pierre SCHILL

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Pour copie certifiée conforme

Signature

*Président de l'Assemblée*

Référence de publication: 2009071396/19.

(090084225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2009.

**Euro Amex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 25.584.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2007, la décision des administrateurs du 31 mai 2006 de coopter M. Guy BAUMANN au Conseil d'Administration, en remplacement de M. Christoph Kossmann a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

*Pour EURO AMEX S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

*Vice-President / -*

Référence de publication: 2009076714/18.

(090090923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

**Pasteur Hair & Style s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 34, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 146.656.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme "FERBER GROUP S.A.", ayant son siège social à L-4936 Bascharage, 19A, rue de la Reconnaissance Nationale, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 86.484,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué, Monsieur Jean-Marie FERBER, maître-coiffeur, demeurant à L-4930 Bascharage, 16, boulevard J.F. Kennedy.

2.- Monsieur Frédéric MENDES DE SOUSA, coiffeur, né à Luxembourg le 27 juin 1975, demeurant à L-4441 Soleuvre, 198, rue Metzlerlach.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "PASTEUR HAIR

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et hommes, ainsi que la vente de tous produits de la branche.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante mille euros (€ 60.000,-), divisé en six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre les associés. En ce qui concerne la cession entre vifs, l'accord de tous les associés est requis. A défaut d'un tel accord, les conditions qui suivent sont d'application.

Tout associé désireux de céder tout ou partie de ses parts sociales doit les offrir en priorité aux autres associés. L'information doit se faire par lettre recommandée à la poste, en indiquant le nombre de parts à céder et leur prix.

Les associés intéressés au rachat des parts sociales devront se manifester par lettre recommandée à la poste auprès du vendeur et au siège de la société dans un délai de 15 jours de la réception de l'offre, et indiquer le prix d'achat qu'ils acceptent ou proposent.

Si plusieurs associés sont intéressés au rachat des parts sociales, et en acceptant le prix, ils les prennent proportionnellement aux parts qu'ils détiennent d'ores et déjà dans la société. En cas de désaccord des ou d'un associé intéressé sur le prix, celui-ci sera fixé par expertise comptable.

L'expert est nommé de l'accord de tous les associés vendeurs et acheteurs concernés, et à défaut d'accord en ce qui concerne la personne de l'expert, par le juge des référés au siège social de la société, à la requête de la partie la plus diligente.

Dans le délai de 15 jours suivant le rapport d'expertise, les associés intéressés au rachat doivent notifier, dans les conditions ci-dessus fixées, le maintien de leur désir de rachat de parts sociales au prix fixé par expertise.

Si un des associés se retire, la cession aux autres associés pourra se faire au prix fixé par expertise. Si tous les associés se retirent, la cession à un tiers devient libre.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de tous les propriétaires de parts sociales survivants.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société anonyme "FERBER GROUP S.A.", préqualifiée, trois cent six parts sociales . . . . .	306
2) Monsieur Frédéric MENDES DE SOUSA, préqualifié, deux cent quatre-vingt-quatorze parts sociales . . . . .	294
Total: six cents parts sociales . . . . .	600

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante mille euros (€ 60.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

63168

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Frédéric MENDES DE SOUSA, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Jean-Marie FERBER, maître-coiffeur, né à Luxembourg le 14 août 1956, demeurant à L-4930 Bascharage, 16, boulevard J.F. Kennedy, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.
- 4) Le siège social est fixé à L-2310 Luxembourg, 34, avenue Pasteur.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERBER, MENDES DE SOUSA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 2009. Relation: CAP/2009/1836. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): NEU.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009077742/236/142.

(090091936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

**JPMorgan Asset Management Advisory Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.000.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 63.933.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 mai 2009*

*Composition du Conseil de Gérance*

L'assemblée a décidé de reconduire les mandats des gérants suivants pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée de l'an 2010:

- M. Jonathan P. GRIFFIN, Président du conseil de gérance.
- M. Graham A. GOODHEW, Gérant.
- M. Jean-Jacques LAVA, Gérant.

Certifié conforme

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*Agent domiciliataire*

Alain PICHERIT

*Délégué à la gestion journalière*

Référence de publication: 2009076782/20.

(090091177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.